



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 105392

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le sort de la fondation pour la mémoire d'Algérie, annoncée par le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin en 2003 et prévue par la loi du 23 février 2005. Ainsi, il s'étonne du fait que le rapport portant sur la création de cette fondation, remis au Premier ministre par le préfet Roger Benmebarek en 2005, ne soit toujours pas diffusé à ce jour. De plus, il s'inquiète de constater qu'aucun monument ni aucune stèle ne sont venus concrétiser l'article 2 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, et qui doit associer les victimes civiles à l'hommage du 5 décembre. Aussi il souhaite connaître les mesures qu'il compte prendre afin de répondre aux familles des disparus rapatriés et harkis, qui demandent la mise en place d'actions concrètes et une véritable enquête sur le sort des disparus.

Texte de la réponse

Comme le rappelle l'honorable parlementaire, l'article 3 de la loi 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, prévoit la création d'une fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, à laquelle l'État prêterait son concours. Le Gouvernement travaille à la mise en place de cette fondation. Dès que ces travaux seront achevés, il ne manquera pas d'en informer la représentation parlementaire. S'agissant de l'hommage aux victimes civiles, le ministre tient à préciser à l'honorable parlementaire que, le 5 décembre dernier, le Premier ministre a inauguré une stèle à proximité immédiate du monument national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, quai Branly à Paris.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105392

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9959

Réponse publiée le : 16 janvier 2007, page 533